




Compte rendu FSU du CT du jeudi 25 juin 2020

⇒ Point n° 2 Cadrage du déroulement des opérations de rentrée et du 1er semestre de l'année universitaire 2020-2021 (avis)

 Le Président présente les différentes mesures de distanciations prises par l'UL pour la rentrée de septembre 2020 conformément à la circulaire du MESRI du 11 juin 2020. Par exemple les salles occupées par les mêmes étudiants pendant la journée. L'aération des salles pendant les pauses méridiennes et le passage de différents groupes d'étudiants. La fourniture par l'UL de masques lavables aux étudiants. La commande est en cours.

Il est précisé que les lignes référentielles existent toujours pour l'enseignement à distance. Dans ce cadre les étudiants éprouvent des difficultés financières pourront obtenir le prêt d'un ordinateur.

Le Président précise que le COVID 19 va créer des dépenses supplémentaires en 2021. Il faut donc s'attendre à ce que le budget 2021 de l'UL soit en déficit. Toutefois le confinement a généré des économies notamment sur les fluides et le chauffage de l'ordre de 2 millions d'euros et sur les réceptions et déplacements.


Le ministère a décidé de prolonger le versement des bourses des étudiants au mois de juillet.

Certaines collectivités territoriales ont pris l'initiative de proposer des jobs étudiants pour la période.


Concernant le télétravail les conditions seront les même qu'en 2020. Les demandes devront être adressés à la rentrée 2020 pour janvier 2021.

Les demandes de matériel pour l'aménagement remontent des composantes et les commandes sont en cours.

Concernant la fermeture des lieux de convivialités. La décision revient à chaque composante. Pour la présidence par exemple le DGS a décidé d'autoriser l'accès aux fontaines d'eau...


 Le point a recueilli 5 voix pour 1 abstention et 4 contre. Nous avons voté contre car nous estimons que le texte n'a pas pris en compte dans sa rédaction les propositions de nos représentants au CHSCT.


⇒ Point n° 3 Principe de l'intégration organique de l'école de sages-femmes à l'UFR-Faculté de médecine de Nancy (avis)

 L'objectif, dans un premier temps, est d'intégrer la maïeutique de Nancy à la faculté de médecine de Nancy afin de garantir les diplômes. Ce qui implique un changement de nom de la faculté de Nancy qui devient « Faculté de médecine maïeutique et professions de santé ». L'école de maïeutique de Metz n'est pas concernée car elle n'a pas fait la démarche.


 Le point a été adopté à l'unanimité.


⇒ Point n° 4 Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité (avis)

 Les CAP étant supprimées elles sont remplacées par le comité social. Ce texte doit servir de référence pour tout ce qui concerne la mobilité pour une période de 3 ans. Toutefois, le DRH propose de faire un point dans un an pour voir comment il a évolué.


 Le point a recueilli 3 voix contre 2 abstentions et 4 pour. Nous avons voté favorablement car nous estimons que ce texte n'est certes pas parfait mais correspond à une nécessité de transparence.


⇒ Point n°5 Référentiel d'activités pédagogiques des Enseignants-Chercheurs, des Enseignants du Premier et Second Degré et Professeurs ENSAM - Année 2020-2021 (avis)

 Le document est identique à celui de l'année précédente auquel se rajoute des éléments concernant la Covid 19.

 Le point a recueilli 3 voix pour et 6 contre. Nous avons voté contre car ce type de référentiel va à l'encontre des valeurs défendues par notre fédération.

⇒ **Point n° 6** Prolongation du dispositif expérimental des primes d'intéressement BIATSS au titre de l'exercice budgétaire 2020 **(avis)**

 Le CIA (Rifseep) n'ayant pu être mis en place à cause du confinement le Président propose de reconduire le système de l'année précédente.

 Le point a recueilli 6 voix contre, 1 abstention et 2 voix pour. Nous avons voté contre car ce type de primes va à l'encontre des valeurs défendues par notre fédération en matière de primes.


⇒ **Point n° 7** Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS de la filière médicale des SIUMPPS et SUMPPS **(avis)**

 Le point ne soulevant pas de problème particulier a été adopté à l'unanimité.


⇒ **Point n° 8** Campagnes d'avancement des personnels contractuels BIATSS de la filière médico-sociale - détermination des volumes de promotions offerts **(avis)**

 Le point ne soulevant pas de problème particulier a été adopté à l'unanimité.


⇒ **Point n° 9** Subvention de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels de l'Université de Lorraine - année 2020 **(avis)**

 Le point a recueilli 2 voix contre et 7 voix pour. Nous avons voté favorablement car nos estimons que la proposition du président va dans le sens de l'équité.


⇒ **Point n° 10** Prime exceptionnelle pour les personnels de l'Université de Lorraine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 **(débat)**

 Le ministère finance cette prime à hauteur de 5%. Pour le Président il s'agit d'un engagement exceptionnel pour la période la plus critique. Elle n'est pas corrélée au grade et à la fonction de l'agent mais à sa présence dans les locaux de l'université. L'administration attend la parution de la circulaire ministérielle afin de pouvoir l'appliquer. La procédure d'application sera présentée au CT de septembre avant présentation au CA. Les élus ont fait remarquer que le montant de 5% était trop bas.

⇒ **Point n° 11** La rupture conventionnelle **(information)**

 Ce nouveau dispositif est différent du précédent qui n'était prévu que pour une création d'entreprise avec un versement en 2 fois. Ce nouveau système nécessite une communication auprès des collègues.

⇒ **Point n° 12** Mise en œuvre du « forfait mobilités durables » **(information)**

 Ce forfait d'un montant de 200€ annuel est un remboursement de tout ou partie des frais engagés par les agents de la fonction publique au titre des déplacements en cycle, VAE et covoiturage (conducteur et passager) entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail


⇒ **Point n° 14** Questions diverses

Les questions du SNPTES


1) Certains PRA prévoyaient du travail à distance jusqu'en septembre, est-ce toujours la règle ?

Les personnels doivent-ils tous avoir repris d'ici fin juillet ?

2) La règle des 1/3 des effectifs est-elle toujours applicable ?
Jusqu'à quand ?


 Réponse donnée précédemment

3) Les agents " personnes à risque " seront-ils bien en télétravail ou ASA au 1er septembre ?

 Réponse : les agents présentant un risque ne reprendront pas sur place. C'est la responsabilité du chef de service.

Les questions de la FSU

1) Quelle est la politique de l'université concernant les repas du midi des personnels ?
Dans cette situation COVID 19, cela amène plus de précarité des personnels (repas Crous 3euros). A l'extérieur un repas coûtera beaucoup plus cher ! L'université peut-elle verser une compensation aux personnels percevant un salaire modeste durant cette période de COVID 19 ? Qu'en est-il de la subvention versée au CROUS quotidiennement pour celui qui mange au Restaurant Universitaire ?


 Réponse : les restaurants du CROUS ouvrent de manière alternative ce qui n'est pas simple. Ils seront ouverts à partir de la fin août. Il n'y a pas de reversement de la subvention au repas. C'est le maintien du versement des salaires pendant le confinement qui a été privilégié.
La mise en place de chèques repas n'est pas à l'ordre du jour.

Les questions SUD-CGT


1. Quelle est la politique actuelle de l'établissement concernant le renouvellement des contrats pour les contractuels.

Ceux-ci sont-ils assurés de voir leur contrat renouvelé ou transformé, lorsque c'est le cas, de CDD en CDI ?

Pouvons-nous être assurés qu'aucun non-renouvellement du contrat, lié à la situation actuelle, n'aura lieu ?


 Réponse : le renouvellement des contrats se réduit. Il faut attendre la publication de la circulaire. Mais une baisse de la taxe d'apprentissage aura pour conséquence une diminution du renouvellement des contrats mais pas de licenciement.

2. Un contractuel peut-il postuler sur un poste de catégorie supérieure en fin de contrat ? Il semble qu'il y ait des possibilités au sein de l'université pour ce type de renouvellement.

 Réponse : non cela est précisé dans le règlement de gestion. La solution reste le concours. Mais il peut y avoir des dérogations au cas par cas.

Les questions de l'UNSA

Les droits d'inscriptions pour les étudiants étrangers seront différés ?

 Réponse : Rien ne change. Il existe des exonérations Mais il existe un quota d'exonération. En cas de dépassement il peut y avoir des problèmes. En attendant que le Conseil d'Etat se positionne sur la question, il n'y a pas de politique d'exonération à 100%. Les exonérations ne sont pas liées au Covid 19 mais à la situation sociale des étudiants. Il n'existe pas de processus d'exonération entant que tel il faut passer par l'intermédiaire d'un assistant social.

